

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2025-12/64C

---

## Objet : PLAN DE RÉSILIENCE POUR L'EAU : ETUDE DE RECHARGE MAITRISÉE DES NAPPES PROFONDES PAR LE BRGM.

---

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 décembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Pour :	30
En exercice :	37	Contre :	0
Présents :	28	Abstention :	1

**Présents :**

Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Pierre ROSSIGNOL, Suzanne SICARD, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Pascale GUICHARD donne pouvoir à Thierry DEL POSO  
Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU

**Absents excusés :**

Nathalie PINEAU donne pouvoir à Dominique ANDRAULT  
Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Marie-Claude PADROS, Manon SABARDEIL, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance**

Thierry LOPEZ

**Date de convocation :**

26 novembre 2025

---

Le Président expose à l'Assemblée,

L'objectif principal de la présente convention est d'évaluer la faisabilité de la recharge maîtrisée des nappes sur la Plaine du Roussillon, en tant que solution d'adaptation au changement climatique et optimiser les dispositifs pour renforcer la résilience de la ressource, sans créer de nouveaux conflits d'usage.

Cette étude visera à analyser la capacité hydrogéologique du territoire à absorber une recharge maîtrisée, en intégrant les retours d'expérience de projets déjà existants (Dem'Eaux Roussillon, Eau'rizon 2070, PGRE, PTGE).

Elle permettra d'évaluer le couplage avec d'autres mesures (barrières physiques souterraines) pour sécuriser les volumes rechargés.

Enfin elle proposera des scénarios adaptés aux contextes locaux et acceptables pour tous les acteurs.

La recharge maîtrisée des nappes représente une opportunité majeure pour sécuriser la ressource en eau du Sud Roussillon face au changement climatique.

Le plan de financement de l'étude, présenté dans l'annexe 2, fixe une participation de la Communauté de communes Sud Roussillon à 10% du montant global de l'étude soit 18 600,00 € HT.

**EN CONSEQUENCE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ AVEC 30 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Pierre ROSSIGNOL),**

- ↳ **ACCEPTE** de participer à l'étude de recharge maîtrisée des nappes profondes par le BRGM ;
- ↳ **APPROUVE** le principe d'une participation financière de la Communauté de communes Sud Roussillon à hauteur de 10 % du montant global de l'étude soit 18 600,00 € HT ;
- ↳ **AUTORISE** le Président à signer la convention ci-annexée qui reprend les éléments exposés ci-dessus ainsi que tout document utile en découlant ;
- ↳ **DIT QUE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget principal de l'EPCI.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**

